

ÉGLISE ET ÉTAT DANS L'ILLYRIE PROTOBYZANTINE À LA LUMIÈRE DES SOURCES ÉPIGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES (VI^E-VII^E SIÈCLES)

Remus M. Feraru*

Keywords: church, state, Illyricum prefecture, bishop, Emperor Justinian, John of Thessaloniki, Saint Demetrius

(Abstract)

The present study examines the relationship between the Church and the state in the prefecture of Illyricum, in the VI-VII centuries. It aims to discuss the bishops' roles and attributes in the cities of proto-Byzantine Illyricum, as well as their relationship with the municipal and provincial authorities. The research is based on the analysis of literary (*Miracula Sancti Demetrii*) and epigraphic sources. The Code of Justinian (527–565) highlights the important place of the bishop in the city. In the Byzantine cities of Illyricum, the bishop heads the council of municipal notables and is considered their natural representative. He intermediates between the seat of central power and the municipal administration. A series of inscriptions discovered at Izbičanj (in Serbia), Serdica (Sofia), Thessalonica, Gortyna (Crete) and on the island of Skiathos provide us with information on the bishops' participation in the execution of urban public works. In the context of the invasion of the Balkan Peninsula by Avars and Slavs, the bishops of Thessaloniki take upon themselves the roles usually played by the municipal and imperial authorities, in that they assure the protection of the population and organize resistance against the invaders. In 535, Emperor Justinian creates the autocephalous archbishopric Justiniana Prima.

L'histoire de l'Empire byzantin a été dominée au VI^e siècle par la personnalité de l'empereur Justinien I^{er} (527–565), dont le règne a été marqué par une collaboration harmonieuse entre l'Église et l'État. Justinien redéfinit la relation entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Dans la vision de l'empereur, la relation entre l'Église et l'État repose sur le concept de συμφωνία (*concorde* ou *harmonie*), perçue comme une égalité des droits et une coopération entre les deux pouvoirs: laïque et ecclésiastique. L'accord entre l'Église et l'État est une condition de base pour une bonne gouvernance¹.

L'institution de la doctrine de la *symphonia* a été tout de suite suivie par sa mise en œuvre. À partir du règne de Justinien, l'Église s'affirme comme un facteur de décision sur la scène de la vie politique et sociale de Byzance, étant l'un des piliers sur lesquels le pouvoir impérial s'est appuyé. L'empereur Justinien a considérablement étendu le champ d'action des évêques, de sorte qu'ils sont devenus les vrais représentants du pouvoir central dans les

cités byzantines. La législation de Justinien marque l'importance de la place occupée par l'évêque dans la cité. Les évêques interviendront de plus en plus dans l'administration civile des cités et des provinces. Les nouvelles de Justinien précisent les attributions civiles de l'évêque. Ainsi, l'évêque et les notables de la ville désignent les différents agents municipaux². De même, l'évêque vérifie chaque année les comptes des agents municipaux, avec un groupe de cinq notables³. Il contrôle également le système de poids et mesures⁴. Selon une loi promulguée en 530, l'évêque doit superviser l'approvisionnement en céréales (*annona*) de la ville et administrer les travaux publics, à savoir l'entretien des bains, des ports, des aqueducs, des murs, des tours, des ponts et des routes⁵. En même temps, les pouvoirs du ἐκδικος / *defensor civitatis*, un magistrat chargé de protéger les citoyens contre les abus des gouverneurs, sont transférés à l'évêque qui est investi d'une juridiction d'appel contre les

* Université de l'Ouest, Timisoara; 4, boulevard de Vasile Pârvan, courriel: remusferaru@yahoo.fr.

¹ Nov. VI, 35–47; voir aussi, Matiu 2010, 120.

² CJ I, 4, 19, 41; Nov. XV, 109–115; Nov. CXXVIII, 636–646.

³ Nov. CXXVIII, 16, 642; voir aussi, Dagron 1984, 14.

⁴ Guillou 1969, 164.

⁵ CJ I, 4, 26, 42–43.

décisions des gouverneurs⁶; ainsi, il a la possibilité de protéger les citoyens contre les injustices de l'administration provinciale⁷. En 536, et puis en 556, l'empereur Justinien avait conféré aux évêques, au clergé et aux notables le droit d'adresser des demandes et d'envoyer des missions (ambassades) dans la capitale, surtout pour dénoncer les abus des fonctionnaires et des juges provinciaux⁸. En 569, l'empereur Justin II, successeur de Justinien, donne à l'évêque local et à l'élite des notables municipaux le pouvoir de choisir les gouverneurs des provinces. D'ailleurs, par cette décision, Justin II ne fait qu'étendre à l'échelle de l'Empire tout entier le système que Justinien avait mis en place dans l'Italie reconquise: l'empereur avait investi les évêques et les notables italiens de pouvoirs similaires⁹.

À partir de ces considérations générales, *notre étude a pour objet* la présentation des relations entre l'Église et l'État dans la préfecture de l'Illyrie aux VI^e-VII^e siècles. Plus précisément, nous nous proposons de présenter le rôle et les attributions des évêques dans les villes de l'Illyrie, ainsi que leurs relations avec les autorités municipales et provinciales.

Notre recherche est basée sur l'analyse des sources littéraires et épigraphiques. La principale source littéraire utilisée est un ouvrage hagiographique qui comprend deux livres ou recueils de miracles réalisés par Saint Démétrius, le patron et le protecteur de Thessalonique: *le Recueil I* ou *le Recueil de Jean* et *le Recueil II* ou *le Recueil anonyme*. Le premier recueil de *Miracles*, composé par l'archevêque Jean de Thessalonique entre 610 et 630, est présenté comme un recueil de sermons qui font l'éloge de Saint Démétrius. L'archevêque Jean est contemporain des événements racontés. *Le Recueil II* a été réalisé par un auteur anonyme de Thessalonique vers les années 680–685¹⁰.

Au VI^e siècle, la préfecture de l'Illyrie avait treize provinces divisées en deux diocèses: la Dacie et la Macédoine. Tandis que le diocèse de la Dacie incluait les provinces de l'Illyrie septentrionale (Dacia Ripensis, Dacia Mediterranea, Dardania, Moesia Superior et Praevalitana), le diocèse macédonien comprenait le sud de l'Illyrie

(la Macédoine proprement dite, la Macedoine Salutaris, la Nouvelle Épire, la Vieille Épire, la Thessalie, l'Achaïe ou l'Hellade)¹¹. Cette organisation administrative n'est pas purement théorique, puisque le titre de préfet du prétoire de l'Illyrie est resté en vigueur jusqu'à la fin du VI^e siècle. La préfecture de l'Illyrie, dont la capitale se trouvait à Thessalonique, était dirigée par le préfet du prétoire (*praefectus praetorio*) ou par l'éparque (ἐπαρχος / ὑπαρχος). Suite à l'occupation des Balkans par les Avars et les Slaves, Thessalonique est devenue «le seul endroit de l'Illyricum où continuait de s'exercer une administration byzantine régulière»¹². Par conséquent, le préfet de l'Illyrie est devenu *de facto* le préfet ou l'éparque de la ville de Thessalonique¹³. Cette organisation administrative reste en vigueur jusqu'à la fin du VII^e siècle.

1. Les attributions des évêques dans l'administration publique des villes byzantines

La législation de Justinien a étendu de plus en plus les pouvoirs des évêques dans l'administration civile de sorte qu'ils soient devenus de véritables agents de l'État byzantin. Dans les villes byzantines de l'Illyrie, l'évêque est le chef du conseil des notables municipaux et leur représentant naturel. En même temps, il joue le rôle d'intermédiaire entre le pouvoir central et l'administration municipale. Autrement dit, l'évêque est le représentant des autorités municipales devant l'empereur. Les inscriptions découvertes dans les villes de l'Illyrie nous fournissent des informations sur l'implication des évêques dans l'exécution des travaux publics. En général, les documents épigraphiques illustrent la dépendance des évêques du pouvoir impérial, auquel ils demandent des faveurs, mais, en revanche, ils s'appliquent à mettre en œuvre la volonté de l'empereur.

Dans une inscription trouvée à Izbičanj, près de Prijepolje (Serbie), il y a une mention expresse du fait que tous les édifices de la ville ont été construits par l'évêque Stéphane pendant le règne de l'empereur Justinien: «Omnia quae cernis magno constructa labore / moenia, templa, domus, fontes, stabula, atria, thermas, / auxilio Christi paucis construxit in annis / antistes Stefanus sub principe Iustiniano»¹⁴.

⁶ *Novella* LXXXVI émise en 539, permet aux plaignants de s'adresser plutôt à l'évêque qu'au *defensor civitatis*, voir Nov. LXXXVI, 7, 422.

⁷ Dagron 1984, 14–15 et note 64; voir aussi, Ducellier, 1990, 95.

⁸ Nov. LXXXVI, 9, 422–423; Nov. CXXXIV, 3, 679–680; voir aussi, Dagron 1977, 20.

⁹ Dagron 1984, 15 et aussi note 67; Dagron 1977, 20.

¹⁰ *Miracula Sancti Demetrii* I, 10, 11–12; voir aussi, Brezeanu 2007, 91.

¹¹ *Miracula Sancti Demetrii* I, § 284, 227–228; voir aussi, *Miracula Sancti Demetrii* II, 177; cf. Synekdomos, 14–21 (n° 638–657); voir aussi, Morrisson 2004, 307–309.

¹² *Miracula Sancti Demetrii* II, 176.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ Ivanka Nikolajević, «Latinski natpis episkopa Stefana iz

Une inscription découverte à Serdica (Sofia), datant de 580, mentionne les travaux de restauration des bâtiments publics et des monuments de la ville, réalisés grâce à la générosité de l'empereur Tibère II (540–582). Plus précisément, à la demande de l'évêque Leontius, l'empereur avait accordé des fonds pour faire restaurer l'aqueduc et d'autres monuments de la ville. L'exécution des travaux publics est supervisée par le candidat Iulianus, représentant officiel de l'empereur: «† Imperator Tiberius Costantin(u)s Aug(ustus) / inter reliquas edes Serd(icae) civitatis / hunc aquiductum renovavit data pecunia / p(er) v(irum) magnif(icum) Iulianum candidatum, instantia / dom(ino) v(iro) beatiss(imo) Leontio archiepiscopo / m(ense) Iulio per (in)dict(ionem) XIV»¹⁵.

Une inscription découverte parmi les ruines du mur de défense maritime de Thessalonique nous informe qu'une partie de cette fortification a été construite ou reconstruite sur l'ordre de l'archevêque Eusèbe de Thessalonique: «Au temps du très saint / archevêque / Eusèbe, a été fait / sur son ordre...»¹⁶. Il est très probable que le mur maritime a été construit à l'initiative de l'évêque Eusèbe, avec des fonds venant de la trésorerie de la ville. Le nom de cet hiérarque très actif apparaît assez fréquemment dans les lettres du pape Grégoire le Grand (590–604), depuis novembre 597 jusqu'à la fin de 603¹⁷. L'évêque Eusèbe est mentionné également dans *Miracula Sancti Demetrii*¹⁸.

Les documents épigraphiques de la première moitié du VII^e siècle font mention de l'implication de l'évêque de Thessalonique dans l'exécution des travaux publics. En corroborant les textes de deux inscriptions datant de l'an 630, on peut déduire que l'évêque de Thessalonique – probablement Jean I^{er} – en collaboration avec le préfet de la ville, a fait restaurer l'église de Saint Démétrius, qui avait été détruite suite à un incendie¹⁹; l'évêque et le préfet sont honorés en tant que *fondateurs* du lieu de culte: «Tu vois les fondateurs de sa très illustre demeure de part et d'autre du martyr Démétrius qui détourne le sauvage orage des flottes barbares

et qui sauve notre ville»²⁰. La dédicace consacrée aux deux ktitors est gravée sous une fresque représentant Saint Démétrius debout, flanqué d'un côté et d'autre par deux personnages qui représentent l'évêque et le préfet de la ville²¹.

Une inscription découverte à Gortyna (l'île de Crète), datant de l'an 539, contient une dédicace consacrée à l'archevêque Théodore et au proconsul Élie qui ont fait restaurer le mur de défense de la ville²². Enfin, le texte d'une inscription provenant de l'île de Skiathos (Grèce) mentionne la construction d'une digue par l'évêque Straton, à ses propres frais²³.

2. Implication des évêques dans la défense des villes byzantines

Dès la première moitié du VI^e siècle, Byzance s'est vue confrontée avec la menace des Avars et des Slaves qui firent leur apparition à la frontière avec le Danube de l'Empire²⁴. Après l'établissement des Avars en Panonie (568) et la fondation de leur khaganat, les Slaves se mirent sous la protection des Avars pour lesquels ils constituaient une masse prête à être manoeuvrée. En 582, les Avars ayant à leur tête le khagan Baïan, conquièrent la cité de Sirmium (Sremska Mitrovica); ils facilitèrent ainsi les incursions des Slaves dans l'Illyrie. Entre les années 578 et 587, les Slaves envahissent la Macédoine et la Grèce (l'Achaïe, la Thessalie et l'Épire)²⁵, tandis que les Avars vont attaquer et dévaster le nord de l'Illyrie et la Thrace; ils arrivent ainsi jusqu'aux bords de la Mer Noire (584 et 585)²⁶. Entre les 23 et 29 septembre 586, à l'instigation des Avars, les Slaves prennent d'assaut pour la première fois Thessalonique, mais leur attaque est repoussée²⁷; à partir de ce moment, quelques

Izbičnja» dans *Simpozijum Seoski dani S. Vukosavljevića* VI, 1978, apud Dagron 1984, 16, note 71.

¹⁵ Beševliev 1964, 2–3, n° 3.

¹⁶ Spieser 1973, n° 5, 154: «Ἐπὶ τοῦ ἁγιο(τάτου) / ἀρχιεπισκ(όπου) / Εὐσεβ(ίου) ἐγέ(νετο) / ὁρυ(σ)μ(ῶ) / αὐτ[οῦ]...».

¹⁷ Petit 1901, 213.

¹⁸ *Miracula Sancti Demetrii* I, § 131–132, 146–147; *Miracula Sancti Demetrii* II, 27–28.

¹⁹ Spieser 1973, n° 6, 155: «Au temps de Léon, tu vois, dans une nouvelle jeunesse / l'église de Démétrius qui, auparavant, avait brûlé», («† Ἐπὶ χρόνων Λέοντος ἡβῶντα βλέπεις / καυθέντα τὸ πρὶν τὸν ναὸν Δημητρίου»).

²⁰ *Ibidem*, n° 7, 155–156: «† Κτίστας θεωρεῖς τοῦ πανενδόξου δόμου ἐκεῖθεν ἔνθεν μάρτυρος Δημητρίου / τοῦ βάρβαρον κλύδωνα βαρβάρων στόλω(ν) μετατρέποντος καὶ πόλιν λυτρουμένου».

²¹ *Ibidem*, 155 et Pl. I, 4. «Un ktitor (à partir du grec κτήτωρ est une personne qui fournit les fonds pour la construction ou la reconstruction d'une église orthodoxe ou d'un monastère, pour l'ajout d'icônes, fresques et autres travaux de l'art», voir *passim*: <https://fr.wikipedia.org/wiki/ktitor>.

²² Bandy 1970, n° 31, pp. 58–61: «[† ἐπὶ Θεοδώ]ρου τοῦ ἁγιο(τάτου) ἀρχιεπισκ(όπου) καὶ Ἡλίου / [τοῦ περ] ἱβλ(έπτου) ἀνθυπάτου εὐτυχῶς ἀνεωῶθη / [οὔ]τος ὁ τοῖχος ὑπα(τεία) Φλ(αβίου) Ἀππίωνος τοῦ λαμπρ(οτάτου) ἰνδ(ικτιῶν) β' ἡ»;

voir aussi, Avraméa 1989, 833 et note 25.

²³ Avraméa 1989, 833 et aussi note 26.

²⁴ Morrisson, 2004, 35; Dagron-Riché-Vauchez 1993, 10.

²⁵ Popović, 1980, 230–234.

²⁶ *Ibidem*, 239.

²⁷ *Miracula Sancti Demetrii* I, § 116–175, 130–165; *Miracula Sancti Demetrii* II, 46–49.

unes des tribus slaves commencent à s'installer de manière permanente en Macédoine et dans la Grèce proprement-dite, surtout dans le Péloponèse (587/588)²⁸. L'empereur Maurice (582–602) a mené une série d'expéditions victorieuses contre les Slaves; vers l'an 600, il a réussi à rétablir de manière provisoire la frontière de l'Empire sur le Danube²⁹.

Dès l'an 602 – une fois que la frontière danubienne de l'Empire Byzantin s'est effondrée – les Avars et les Slaves envahissent les territoires byzantins du Sud du Danube. Entre les années 613 et 615, les Avars ont conquis Naissus (Niš), Serdica (Sofia) et Justiniana Prima (Caričin Grad); ils étendent leur contrôle sur toute la partie Nord de l'Illyrie. En échange, les Slaves s'établissent dans la région de Thessalonique; la ville est entourée par les tribus slaves indépendantes et alliées entre elles, qui formeront dorénavant une «nation esclavène». Pendant les années 604, 605 et 618, Thessalonique fut assiégé sans succès par les Slaves, les Avars et les Bulgares.

Pendant toute cette période, les villes balkaniques, isolées de Constantinople et dépourvues de toute aide de la part des autorités impériales, renforcent leur autonomie et recrutent parfois des troupes pour faire face aux envahisseurs. Suite à la dissolution de l'administration provinciale dans les Balkans, le plus souvent c'était l'évêque qui dirigeait les villes, qui les administrait et les représentait. À partir de ce moment, il occupera, après l'empereur, une place principale et parfois exclusive dans la direction des villes balkaniques³⁰.

Dans le contexte des attaques des Avars et des Slaves, certaines évêques n'hésitent pas à assumer la direction de leurs cités. Par exemple, au début de l'offensive des Avars dans les Balkans (peu après 535), une assemblée du clergé et des laïcs de Thessalonique a décidé d'envoyer une ambassade à de l'empereur Justinien, en confiant la direction à un moine nommé David plutôt qu'à l'archevêque, afin, nous dit-on, «l'absence de ce dernier ne laisse pas la ville sans direction»³¹.

C'est toujours à Thessalonique, que le premier recueil des *Miracles de Saint-Démétrius* indique, parmi d'autres, «la diminution progressive de l'autorité du préfet de la ville, réduite à un rôle fiscal et militaire, avant qu'elle ne disparaisse complètement, ainsi que la position dominante de chef de l'Eglise, qui décide de tout»³². C'est pourquoi il n'est pas surprenant que les listes contenant les titulaires du siège épiscopal de Thessalonique soient, pour les VII^{ème} et VIII^{ème} siècles, relativement moins lacuneuses que celles des hauts fonctionnaires civiles; elles nous fournissent une série significative de noms d'archevêques de la métropole balkanique³³.

L'un des évêques de Thessalonique, qui s'est directement impliqué dans la défense de la métropole byzantine, attaquée à plusieurs reprises par les Slaves, fut Saint Jean de Thessalonique. En 610, il succéda à l'évêque Eusèbe, étant connu sous le nom de Jean I^{er}³⁴. Jusqu'à sa mort en 649³⁵, l'archevêque Jean de Thessalonique fut «l'acteur» et le chroniqueur des divers drames que Thessalonique avait soufferts, drames qu'il raconta dans la collection des *Miracles* dédiés à Saint-Démétrius, le protecteur de la métropole balkanique³⁶. La chronique consacrée aux bonnes œuvres de Saint-Démétrius, écrite par Jean de Thessalonique et continuée par un auteur anonyme, nous fournit les seuls renseignements sur la biographie de l'évêque de Thessalonique. Il avait, parmi ses contemporains, une réputation de sainteté. L'auteur anonyme du deuxième livre des *Miracles de Saint-Démétrius* le place parmi les protecteurs de Thessalonique, à côté de Saint-Démétrius, et l'appelle «Notre Saint Père» (ὁ ὅσιος ἡμῶν πατήρ)³⁷.

Dans le premier livre de sa chronique, l'archevêque Jean de Thessalonique nous raconte les miracles accomplis par Saint-Démétrius. Ainsi, au cours du siège avaro-slave de Thessalonique du 22 au 29 septembre 586, Démétrius entra dans la bataille et fit tomber le premier barbare qui était monté sur les murs de sa «cité»³⁸. L'archevêque Jean évoque l'aide offerte aux Thessaloniens par Démétrius, lorsque la famine avait affecté

²⁸ Morrisson 2004, 336; Popovič, 1980, 237; 239–240

²⁹ *Ibidem*, 336–337.

³⁰ Dagron 1984, 15–16.

³¹ *Ibidem*, 17; voir aussi, *Miracula Sancti Demetrii* II, 50, note 55. Une inscription découverte à Sirmium relève le rôle prééminent de l'Eglise dans les luttes menées contre les Avars. Un citoyen anonyme de Sirmium déjà assiégée par les Avars grave maladroitement sur une tuile cet appel: «Seigneur Christ, viens en aide à la ville, chasse les Avars et protège la Romanie et celui qui écrit! Amen», [«Χρ(ιστὲ) Κ(ύριε) Βόητι τῆς πόλεως κὲ ρύξον τὸν Ἀβαριν κὲ πύλαξον τὴν Ῥωμανίαν κὲ τὸν γράψαντα ἀμήν»]. L'Empire romain et chrétien

d'Orient devient alors *Romania*, autant dire chrétienté, voir Dagron 1984, 19 et note 88.

³² Dagron-Riché-Vauchez 1993, 12.

³³ Petit 1901, 212–221.

³⁴ Kazhdan 1991, 1044; Jugie 1922, n° 127–128, 293.

³⁵ Jugie 1922, 293.

³⁶ *Miracula Sancti Demetrii* II, 32–34; Jugie 1922, 293, 295.

³⁷ Jugie 1922, 295; voir aussi, *Miracula Sancti Demetrii* II, 32.

³⁸ *Miracula Sancti Demetrii* I, § 120, 131.

la ville. Le saint protecteur dévia au port de Thessalonique les navires chargés de céréales destinées à la ville de Constantinople³⁹. Qui plus est, Démétrius lui-même fit triompher l'harmonie à Thessalonique en 609/610, lorsque la guerre civile et les violences déclenchées lors des disputes entre les Verts et les Bleus ravageaient le reste de l'Empire⁴⁰. Ainsi, Saint-Démétrius est-il devenu le seul sauveur de la population chrétienne abandonnée par les autorités de l'État. Ceci explique pourquoi le culte de Saint-Démétrius a également pris une dimension militaire, comme ce fut aussi le cas du culte de la Vierge Marie, qui est devenue, depuis l'an 626, la protectrice de Constantinople. Le récit des *Miracles de Saint-Démétrius* nous permet de saisir au-delà de la personne du Saint, la personnalité de l'archevêque Jean qui reçoit des dons pour restaurer les lieux de culte de la ville, qui prend soin des réfugiés de Thessalonique et s'occupe de l'approvisionnement en aliments de la ville.

L'auteur anonyme du deuxième recueil des *Miracles de Saint-Démétrius* nous raconte que «pendant l'épiscopat de Jean de sainte mémoire», les habitants de Thessalonique ont repoussé deux sièges des Slaves et des Avars, ceux de 615 et de 618⁴¹. L'archevêque Jean de Thessalonique a été le vrai défenseur de la ville à l'occasion du terrible siège initié en 618. Il a organisé la résistance des Thessaloniens, restant sur les remparts aux côtés des défenseurs de la forteresse et soutenant leur moral; en même temps, l'évêque leur a conseillé de prier Dieu et Saint-Démétrius pour la victoire⁴². À cette occasion, l'évêque Jean composa une belle prière adressée à Jésus-Christ, dont le texte a été gardé par l'auteur anonyme de la chronique de Saint-Démétrius⁴³.

Voilà pourquoi, afin d'exprimer sa profonde gratitude envers Saint-Démétrius qui était venu à son aide dans les combats menés contre les Slaves, l'empereur Justinien II fit donation d'une saline et de tous les biens de celle-ci à l'Église de Thessalonique (688); de plus, cette saline allait être exempte de toute charge ou de n'importe quel impôt⁴⁴. C'est de cette manière que l'empereur a pu manifester sa gratitude aussi envers l'Église de Thessalonique et ses hiérarques, qui, tout au long

du VII^e siècle, avaient soutenu inconditionnellement les autorités byzantines dans la guerre menée contre les Slaves.

3. Considérations sur la géographie ecclésiastique de l'Illyrie aux VI^e–VII^e siècles

L'étude des relations entre l'Église d'un côté et l'État de l'autre tout comme l'étude de la géographie ecclésiastique doivent inévitablement aller de pair, car il y a un rapport d'implication de la seconde dans la première. C'est ainsi que dans la préfecture de l'Illyrie, l'organisation administrative de l'Église a été effectuée selon le modèle de l'organisation politique et administrative de l'État. En ce qui concerne l'organisation administrative de l'Église, on a appliqué le principe de *l'accommodation*, qui avait pour but, dans le cadre provincial, de maintenir un parallélisme strict entre l'administration civile et la hiérarchie ecclésiastique. C'est ainsi qu'un diocèse civil correspondait à un diocèse ecclésiastique. Chaque diocèse ecclésiastique était formé de plusieurs éparchies dirigées par des évêques et avait à sa tête un métropolite. L'organisation métropolitaine provinciale s'est implantée en Illyrie après l'an 395 dans des conditions assez peu claires. C'est de cette façon que les sièges épiscopaux de Thessalonique (capitale de l'Illyrie) et de Serdica (capitale du diocèse de la Dacie) sont devenus finalement des métropolies⁴⁵.

Dès la fin du IV^e siècle, l'Église de Rome a tenté d'imposer sa juridiction sur la préfecture de l'Illyrie, qui, du point de vue politique, dépendait de Constantinople. Dès la deuxième moitié du IV^e siècle, les Églises de l'Illyrie étaient suffragantes des sièges épiscopaux de Serdica ou de Thessalonique. À son tour, l'archevêché de Thessalonique dépendait du siège apostolique romain. Le pape Damasus (366–384) avait jeté les bases d'un vicariat apostolique romain à Thessalonique. En vertu de ce fait, dès 381, l'évêque Acholius de Thessalonique agit comme son représentant ou «vicaire». En 385, la pape Siricius (384–399) accorda à l'archevêque Anisius de Thessalonique la juridiction ecclésiastique sur toute la préfecture de l'Illyrie; celui-ci reçoit de la part du pape le droit de confirmer toutes les élections épiscopales en Illyrie, devenant ainsi un véritable *vicaire apostolique*⁴⁶. Par un édit promulgué en 421, l'empereur Théodose II (408–450) décida de subordonner les évêchés de l'Illyrie

³⁹ *Ibidem*, § 69–72, 100–101.

⁴⁰ *Ibidem*, § 81–85, 109–110.

⁴¹ *Ibidem*, § 191, 173–174; § 204–206, 182; § 214, 183–184.

⁴² *Ibidem*, § 204–206, 182.

⁴³ *Ibidem*, § 205, 182; voir aussi, Jugie, 1922, 294–295.

⁴⁴ Spieser 1973, n° 8, 156–159.

⁴⁵ Morrisson 2004, 309–310; Meyendorff 1993, 72–73.

⁴⁶ Morrisson 2004, 124–125, 310; Meyendorff 1993, 73, 80–81; en ce qui concerne le vicariat apostolique de Thessalonique, voir, Greenslade 1945, 17–36; Honig 1954.

au siège épiscopal de Constantinople⁴⁷. Grâce à cette mesure, Théodose II privait l'évêque de Rome du droit d'intervenir en tant qu'autorité ecclésiastique dans la préfecture de l'Illyrie. En dépit des tentatives de certains papes de se faire subordonner la préfecture de l'Illyrie, l'autorité pontificale reste purement théorique dans cette région-là. Toutefois, l'Illyrie échappe à l'emprise directe du patriarcat de Constantinople⁴⁸.

La géographie ecclésiastique de l'Illyrie a subi une dernière modification importante pendant le règne de Justinien. Par la *Novella* XI du 14 avril 535, l'empereur décide de fonder un archevêché autocéphale à Justiniana Prima, sa ville natale. Selon les dispositions de la *Novelle*, l'archevêque de Justiniana Prima exerçait sa juridiction sur l'ensemble du diocèse de la Dacie qui pouvait ainsi se soustraire à l'autorité de l'archevêque de Thessalonique: «... que le sacro-saint évêque de notre temps, de la Prima Justiniana de notre patrie devienne non seulement métropolitain, mais aussi archevêque; et que certaines provinces soient placées sous sa protection, c'est-à-dire tant la Dacie méditerranéenne même que la Dacie Ripensis, la Mésie (Moesie) Première, la Dardanie, la province Prévalitaine, la Macédoine Seconde et cette partie de la Pannonie Seconde qui se trouve dans la cité Bacensis»⁴⁹. De même, la juridiction de l'archevêché de Justiniana Prima s'étendait aux cités Recidava et Litterata situées au nord du Danube⁵⁰. La Recidava a été identifiée avec Arcidava (actuellement, Vărădia, localité du département Caraș-Severin en Roumanie), tandis que la cité Litterata a été identifiée à Lederata, localité située toujours sur la rive gauche du Danube, devant la cité Viminacium (aujourd'hui Kostolac, en Serbie)⁵¹. La *Novella* CXXXI du 18 mars 545 confirme l'autorité juridictionnelle et les prérogatives de l'archevêque de Justiniana Prima: ce dernier était consacré par le concile métropolitain et il avait le droit, à son tour, de consacrer les évêques suffragants⁵².

La fondation de l'archevêché de Justiniana Prima illustre de manière évidente l'accommodation de la géographie ecclésiastique à l'organisation politique. Par la création de cet archevêché, l'empereur Justinien voulait limiter, voire même éliminer de l'Illyrie l'autorité pontificale et l'influence de l'Église romaine qui s'exerçaient par l'intermédiaire de Thessalonique. L'introduction dans le *Codex Justinianus* de la loi de Théodose II datant de 421 nous fournit une bonne preuve en ce sens; cette loi plaçait les évêchés de l'Illyrie sous la juridiction du siège épiscopal de Constantinople⁵³. À tout cela on pourra ajouter le fait que l'archevêché de Justiniana Prima n'était placé sous aucune autorité supérieure. L'archevêque de Justiniana Prima représente l'instance suprême pour tous les conflits régionaux; il contrôle aussi les élections épiscopales. L'élection de l'archevêque de Justiniana Prima est confiée au concile métropolitain dans le but exprès de ne pas permettre à l'Église de Rome d'intervenir dans cette élection⁵⁴. Enfin, la *Novella* CXXXI datant de 545 stipule que «dans les éparchies soumises à l'archevêque de Justiniana, celui-ci a le même rang que le siège apostolique de Rome»⁵⁵. En d'autres mots, l'archevêque de Justiniana Prima s'avère être *un remplaçant* du pape plutôt qu'*un vicaire*⁵⁶.

Au croisement des VI^e et VII^e siècles, la géographie ecclésiastique de l'Illyrie fut perturbée par les invasions des Avars et des Slaves. Les Églises de l'Illyrie allaient continuer à dépendre des deux sièges épiscopaux de Justiniana Prima et de Thessalonique. L'archevêché de Justiniana Prima a survécu jusqu'aux années 614–615, quand la ville homonyme est malheureusement tombée dans les mains des Avars. En échange, l'archevêché de Thessalonique s'est maintenu tout au long du VII^e siècle; grâce à ses murs solides, Thessalonique a résisté aux sièges répétés des Slaves. L'archevêque de Thessalonique continua à dépendre du siège apostolique romain. Mais l'autorité pontificale en Illyrie est restée purement théorique. La correspondance du pape Grégoire le Grand confirme l'intervention du pontife romain dans les affaires des différents sièges épiscopaux de l'Illyrie. Ainsi la correspondance papale peut-elle témoigner de la vitalité des sièges épiscopaux de l'Illyrie, mais, soulignons-le, au cadre d'une géographie administrative redessinée par les invasions. Au concile œcuménique de 680–681, quatre évêques illyriens (Thessalonique,

⁴⁷ CTh XVI, 2.45, 212–213.

⁴⁸ Morrisson 2004, 124–125; Meyendorff 1993, 81.

⁴⁹ Nov. XI, 1, 94: „... ut Primae Iustinianae patriae nostrae pro tempore sacrosanctus antistes non solum metropolitanus, sed etiam archiepiscopus fiat, ut certae provinciae sub eius sint auctoritate, id est tam ipsa mediterranea Dacia quam Dacia ripensis nec non Mysia prima et Dardania et Praevalitana provincia et secunda Macedonia et pars secundae Pannoniae, quae in Bacensi est civitate”.

⁵⁰ Nov. XI, 2, 94: „... et tam Viminacium quam Recidiva et Litterata, quae trans Danubium sunt, nostrae iterum dici-
oni subactae sint...”.

⁵¹ Păcurariu 2007, 57.

⁵² Nov. CXXXI, 3, 655–656.

⁵³ CJ I, 2, 6, 12.

⁵⁴ Nov. XI, 4, 94.

⁵⁵ Nov. CXXXI, 3, 656: „... et in subiectis sibi provinciis locum obtinere eum sedis apostolicae Romae ...”.

⁵⁶ Pietri 1984, p. 50.

Corinthe, Gortyne et Athènes) furent considérés comme légats du pape⁵⁷. Au concile *in Trullo* de 692, le métropolite de Gortyne se déclarait «représentant de tout le synode de la sainte Église de Rome»⁵⁸. En 731, l'Illyrie ecclésiastique a été rattachée au patriarcat de Constantinople par l'empereur Léon III (717–741).

Conclusion

Les sources littéraires ainsi que les inscriptions analysées révèlent le rôle central de l'Église dans la vie publique des villes byzantines de l'Illyrie, rôle qu'elle a pu jouer grâce aux évêques. Les documents épigraphiques font une mention particulière de l'implication des évêques dans l'exécution des travaux publics. L'évêque est considéré par les citoyens des villes comme le dirigeant naturel de la cité, la personne qui les défend contre les abus de l'administration municipale. Le livre hagiographique intitulé *Miracula Sancti Demetrii* met en contraste l'activité bénéfique de l'évêque d'un côté et la passivité des fonctionnaires municipaux et impériaux de l'autre. À la fin du VI^e siècle et au début du siècle suivant, dans le contexte général de l'invasion des Avars et des Slaves dans la Péninsule balkanique, l'évêque se substitue effectivement aux autorités municipales et impériales: il assure la protection de la population et organise en même temps une longue et glorieuse résistance aux envahisseurs. C'est ainsi que l'Église devient le seul soutien et l'unique refuge d'un monde en dérive.

BIBLIOGRAPHIE

- Avraméa 1989
Anna Avraméa, Les constructions profanes de l'évêque d'après l'épigraphie et les textes d'Orient. (Noël Duval), *Actes du XI^e Congrès International d'Archéologie Chrétienne*, Lyon, Vienne, Grenoble, Genève, Aoste, 21–28 septembre 1986, (Collection de l'École Française de Rome – 123), Rome, (1989), 829–835.
- Bandy 1970
A. C. Bandy, *The Greek Christian Inscriptions of Crete*, Christian Archaeological Society, Athens, (1970).
- Beševliev 1964
V. Beševliev, *Spätgriechische und spätlateinische Inschriften aus Bulgarien*, Berlin, (1964).
- Brezeanu 2007
S. Brezeanu, *Istoria Imperiului Bizantin*, București, (2007).
- CJ
Codex Justinianus dans *Corpus Iuris Civilis*, vol. II, (éd. Paulus Krueger), Weidmannsche Verlagsbuchhandlung GmbH, Hildesheim, 1989.
- CTh XVI
Code Théodosien. Les Lois religieuses des empereurs romains de Constantin à Théodose II, (312–438), I: Livre XVI, traduction Jean Rougé, introduction et note Roland Delmaire, avec la collaboration de François Richard et d'une équipe du GDR 2135, (Sources Chrétiennes, n° 497), Paris, (2005).
- Dagron 1977
G. Dagron, Le christianisme dans la ville byzantine. *Dumbarton Oaks Papers*, 31, (1977), 3–25.
- Dagron 1984
G. Dagron, Les villes dans l'Illyricum protobyzantin. *Villes et peuplement dans l'Illyricum protobyzantin*, Actes du colloque de Rome (12–14 mai 1982), (Collection de l'École Française de Rome – 77), Rome, (1984), 1–20.
- Dagron-Riché-Vauchez 1993
G. Dagron, P. Riché, A. Vauchez, *Histoire du Christianisme des origines à nos jours IV, Évêques, moines et empereurs (610–1054)*, Paris, (1993).
- Ducellier 1990
A. Ducellier, *L'Église byzantine. Entre Pouvoir et Esprit (313–1204)*, (Bibliothèque d'Histoire du Christianisme, 21), Paris, (1990).
- Duchesne 1892
L. Duchesne, L'Illyricum ecclésiastique. *Byzantinische Zeitschrift*, 1, (1892), 531–550.
- Greenslade 1945
S. L. Greenslade, The Illyrian Churches and the Vicariate of Thessalonica, 378–395. *Journal of Theological Studies*, 46, (1945), 7–36.
- Guillou 1969
A. Guillou, *Régionalisme et indépendance dans l'Empire Byzantin au VII^e siècle. L'exemple de l'exarchat et de la pentapole d'Italie*, (Studi Storici – Fasc. 75–76), Rome, (1969).
- Honig 1954
R. Honig, *Das sogenannte Vikariat von Illyrikum: Beiträge zur Entwicklung des Kirchenrechtes*, Göttingen, (1954).
- Jugie 1922
M. Jugie, La vie et les œuvres de Jean de Thessalonique. Son témoignage sur les origines de la fête de l'Assomption et sur la primauté de Saint Pierre. *Échos d'Orient*, 21, (1922), 293–307.
- Kazhdan 1991
A. P. Kazhdan, s.v. John I. (Alexander P. Kazhdan,

⁵⁷ Duchesne 1892, 549.

⁵⁸ Dagron-Riché-Vauchez 1993, 31.

Alice-Mary Talbot), *The Oxford Dictionary of Byzantium*, vol. 2, New York, Oxford, (1991), 1044.

Matiu 2010

O. Matiu, Imperium sine patriarcha non staret. De la pontifex maximus la basileus isapostolos. *Revista Teologică*, 1, (2010), 114–123.

Meyendorff 1993

J. Meyendorff, *Unité de l'Empire et divisions des Chrétiens*, traduction de l'anglais par Françoise Lhoest, Paris, (1993).

Miracula Sancti Demetrii I, II

Miracula Sancti Demetrii. (P. Lemerle), *Les plus anciens recueils des miracles de Saint Démétrius et la pénétration des slaves dans les Balkans. I. Le Texte; II. Commentaire*, (Le Monde Byzantin), Paris, (1979–1981).

Morrisson 2004

Cécile Morisson, (coord.), *Le Monde Byzantin*, vol. I: *L'Empire romain d'Orient (330–641)*, PUF, Paris, (2004).

Nov.

Novellae dans *Corpus Iuris Civilis*, vol. III (éd. Rudolf Schoell), Weidmannsche Verlagsbuchhandlung, Berlin, (1963).

Păcurariu 2007

M. Păcurariu, *Istoria Bisericii Ortodoxe Române*.

Compendiu, ediția a II-a revăzută și întregită, lucrare tipărită cu binecuvântarea Î.P.S. Dr. Laurențiu Streza, Mitropolitul Ardealului, Sibiu, (2007).

Petit 1901

L. Petit, Les évêques de Thessalonique. *Échos d'Orient*, 4, (1901), 212–221.

Pietri 1984

Ch. Pietri, La géographie de l'Illyricum ecclésiastique et ses relations avec l'Église de Rome (V^e-VI^e siècles). *Villes et peuplement dans l'Illyricum protobyzantin*, Actes du colloque de Rome (12–14 mai 1982), (Collection de l'École Française de Rome – 77), Rome, (1984), 21–62.

Popović 1980

V. Popović, Aux origines de la slavisation des Balkans: la constitution des premières sklavinies macédoniennes vers la fin du VI^e siècle. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1, (1980), 230–257.

Spieser 1973

J.-M. Spieser, Inventaire en vue d'un recueil des inscriptions historiques de Byzance. I. Les inscriptions de Thessalonique. *Travaux et Mémoires du Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance*, 5, (1973), 145–180.

Synekdèmos

Le Synekdomos d'Hiéroklos et l'opuscule géographique de Georges de Chypre, (éd. E. Honigmann), Bruxelles, (1939).



L'Église orientale jusqu'aux alentours de 600.

